

VALLÉE DE LA LARGUE Natura 2000

# « Une chance à saisir »

Emanation de l'Union européenne, le réseau Natura 2000 regroupe des sites environnementaux sensibles. Dans le Sundgau, la vallée de la Largue y figure. À partir de cette année 2012, les propriétaires des terrains concernés qui entreprendront des actions de préservation des milieux sensibles bénéficieront d'exonérations fiscales et d'aides européennes.

« **N**atura 2000 est une chance, une opportunité. Mais en aucun cas une contrainte, rien n'est obligatoire », prévient d'emblée Dany Dietmann, président du Smarl, le syndicat d'aménagement de la Largue qui a en charge l'animation du programme Natura 2000. Une précaution de langage nécessaire quand on sait que Natura 2000 fut longtemps considéré (du moins quand il évoquait quelque chose au commun des mortels) comme un nouveau carcan administratif susceptible de geler, voire de confisquer des terres. Du coup, Dany Dietmann préfère donc préciser les choses au moment d'entrer dans le vif du sujet, car à partir de 2012, Natura 2000 produira ses premiers effets sur le terrain.



La Largue à Wolfersdorf : avec Dannemarie et Manspach, cette commune a déjà signé la charte Natura 2000. PHOTO DNA

## Trois communes ont déjà signé une charte Natura 2000

Après deux années d'un travail titanesque de recensement de tous les propriétaires de parcelles situées en zone Natura 2000, le Smarl est aujourd'hui en capacité de proposer des moyens d'agir pour respecter l'objectif de préservation des 991 hectares identifiés comme milieux sensibles. Comment ? Essentiellement au

moyen de deux outils. Premier d'entre eux : la charte Natura 2000. Tout propriétaire de parcelles classées en zone Natura 2000 (qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une collectivité) peut la signer de manière volontaire. La parapher revient à sous-

crire dix engagements pour cinq ans. Les plus significatifs consistent à maintenir les prairies, à conserver les alignements d'arbres le long des cours d'eau, à utiliser des essences locales en cas de reboisement des berges, à ne pas stocker de machines ou de

produits toxiques dans les zones sensibles ou encore, à ne pas remblayer ou assécher des zones humides ou inondables. En contrepartie, les signataires de cette charte bénéficieront d'une exonération de taxes foncières sur les terrains contractualisés.

À l'heure actuelle, trois communes ont déjà conclu un tel document : Dannemarie depuis le 20 septembre 2011 (pour 1,5 hectare d'aulnaie frênaie et de pâture) ; Manspach depuis le 23 septembre 2011 (pour 0,5 hectare d'aulnaie) ; et Wolfersdorf depuis le 26 septembre (pour 0,8 hectare d'aulnaie frênaie). La démarche d'adhésion est en cours pour l'association foncière de Manspach (2 ares concernés), les communes de Liebsdorf (2,21 hectares) et Heidwiller (10,25 hectares) et le Conservatoire des sites alsaciens (3,6 hectares). De leurs côtés, les municipalités de Seppois-le-Haut et Buethwiller réfléchissent à une signature. Pour l'heure en revanche, aucun particulier ne s'est encore manifesté (\*).

Actuellement deux communes travaillent à un tel projet : Heidwiller et Gommersdorf. D'ici fin 2012, le Smarl espère pouvoir, à défaut de convaincre définitivement, au moins sensibiliser les 31 communes concernées.

Dans les deux cas, charte ou contrat, l'adhésion est basé strictement sur le volontariat. « On ne peut rien imposer à personne », insiste Dany Dietmann pour qui ce caractère non obligatoire doit permettre d'appréhender Natura 2000 comme « une chance à saisir ». « Bien sûr qu'il y a l'aspect fiscal, mais signer une telle charte ou un tel contrat illustre aussi une volonté de préserver l'environnement et peut contribuer aussi à donner une bonne image de la commune ». ■

JULIEN STEINHAUSER

» (\*) les demandes sont à adresser au bureau du Smarl, syndicat mixte d'aménagement et de renaturation de la Largue, installé à la Maison de la nature à Altenach (03 89 08 04 66).

## 991 HECTARES ET 31 COMMUNES CONCERNÉES

Le réseau Natura 2000 est apparu au milieu des années 1990, en application de plusieurs directives européennes destinées à préserver des milieux et des espèces sensibles. Chaque état de l'Union européenne a dû établir des périmètres à protéger. Dans le Sundgau, la vallée de la Largue entre dans le dispositif. Elle abrite en effet des espèces dites d'intérêt communautaire, en clair fortement menacées de disparition. On y trouve par exemple des poissons comme l'anguille, le chabot, la bouvière ou la lamproie de Planer, des crustacés comme les écrevisses à pieds rouges et à pieds blancs, des mammifères comme le castor, des batraciens comme le crapaud sonneur à ventre jaune, des oiseaux comme le courlis cendré et des insectes comme le papillon cuiré des marais ou la libellule l'agrion de mercure. Certaines espèces sont particulièrement en danger, notamment le courlis cendré qui trouve entre Gommersdorf et

Buethwiller des prairies pour nicher. Cet habitat a toutefois été menacé ces dernières années par le développement d'activités de loisirs : quads, motos, courses canines. À tel point que les maires de Buethwiller, Hagenbach et Gommersdorf ont pris des arrêtés de restrictions de la circulation dans ces secteurs entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet, période qui correspond à la nidification des courlis. Le printemps dernier, un seul couple de cet échassier a été observé à Buethwiller. Au niveau alsacien, on ne dénombre plus que 35 couples pour toute la région, essentiellement dans le Ried. En 1989, le nombre de couples de courlis s'élevait encore à 240. Ces espèces protégées survivent dans la vallée de la Largue en raison de la présence de milieux très particuliers, eux aussi objets de mesures de protection : les aulnaies frênaies de bords de cours d'eau, les prairies sèches, les formations



Le courlis : seuls deux couples ont été observés à Buethwiller ce printemps PHOTO — ARCHIVES DNA

herbacées des berges ou encore les eaux stagnantes (marais). Le périmètre Natura 2000 de la vallée de la Largue concerne 991 hectares répartis sur trente et une communes.

# « Financièrement parlant, Natura 2000 est un boulet sclérosant »

En colère ! Dany Dietmann est en colère car, selon lui, l'État français ne débloque pas les moyens nécessaires à l'animation du programme Natura 2000.

pilotage qui lui-même doit s'appuyer sur une « structure animatrice ». En d'autres termes, il faut trouver dans chaque secteur

des gens qui connaissent le terrain et qui veulent bien faire le travail administratif. Dans la vallée de la Largue, il s'agissait par exemple de recenser de manière exhaustive les propriétaires de parcelles situées le long de la rivière, donc dans la zone Natura 2000. C'est le Smarl, le syndicat mixte d'aménagement et de renaturation de la Largue, qui a accepté d'assumer cette tâche. Pour ce faire, l'État a alloué au Smarl une somme de 55 000 €, c'est-à-dire l'équivalent d'un demi-poste de travail sur trois ans. « Insuffisant », juge aujourd'hui Dany Dietmann, président du Smarl pour qui Natura 2000 est devenu « un boulet sclérosant ».

## Chronophage

En d'autres termes, les tâches techniques et administratives

relevant du projet Natura 2000 sont chronophages au point de détourner le Smarl de son cœur de métier, à savoir la renaturation de la Largue. Accessoirement, l'argent promis par l'État arrive avec tellement de retard que la comptabilité du Smarl est aujourd'hui dans le rouge. « Les subventions promises nous parviennent si longtemps après que nous avons un compte administratif déficitaire ». Pire, selon Dany Dietmann, certaines sommes ne sont pas versées du tout. « L'établissement du périmètre Natura 2000 a contraint le Smarl à s'équiper d'un SIG, un système de cartographie informatique. Le logiciel a coûté 3 500 €. L'État avait promis que ce type de dépense serait pris en charge à 100 %. Or ce n'est pas le cas et le Smarl a dû puiser sur

ses fonds propres pour payer cet équipement », déplore Dany Dietmann qui soupçonne l'État français de délibérément traîner les pieds. « La France tarde à appliquer les directives européennes en matière d'environnement. Donc l'État distribue le minimum pour établir des statistiques qui satisferont l'Europe et éviteront ainsi à la France de se faire tirer l'oreille », dénonce Dany Dietmann. En fait, le président du Smarl accuse la France « de se contenter du strict minimum ».

## « Même pas 3 500 € pour des panneaux pédagogiques »

« Pour les projets prévus par la charte ou les contrats, l'argent sera là, mais dès qu'on s'en écarte même un tout petit peu, il n'y

a plus rien ». Et Dany Dietmann de citer l'exemple de panneaux pédagogiques que le Smarl souhaiterait installer dans la zone de nidification des courlis. La dépense n'excède pas 3 500 € mais le Smarl ne peut prétendre à aucune aide, le syndicat n'étant pas propriétaire des terrains (charte ou contrats ne peuvent être signés qu'avec des propriétaires).

« Je ne mets pas en cause Natura 2000. La philosophie est bonne. Mais je dénonce le manque de moyens débloqués par l'État français pour la mise en oeuvre du programme », conclut Dany Dietmann. Dès lors, face au surcoût provoqué par l'animation Natura 2000, il n'exclut plus que le Smarl abandonne cette tâche fin 2012. ■

J.S.

**POUR LE CITOYEN LAMBDA**, Natura 2000 peut aujourd'hui paraître simple : on s'engage à préserver les milieux sensibles et en échange on bénéficie de mesures d'exonération fiscale. Reste qu'en pratique, la mise en oeuvre de Natura 2000 repose sur une architecture administrative digne de la... bureaucratie soviétique. Voulu par l'Union européenne, décliné ensuite au niveau de chaque état membre de l'Union, le réseau Natura 2000 nécessite au plan local la mise en place d'un comité de



Dany Dietmann dénonce le peu de moyens accordés par l'État français pour la mise en oeuvre du programme Natura 2000. PHOTO — ARCHIVES DNA